

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 16 MAI 2013**

Compte rendu

- 22 actionnaires étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui s'est réunie le 16 mai 2013 au Centre de Conférence Capital 8, 32, rue de Monceau, 75008 Paris, détenant 9 302 346 actions (soit 97,36% des actions ayant le droit de vote) et représentant 9 302 346 droits de vote sur les 9 554 455 actions ayant le droit de vote existantes.
- Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2012 ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par le versement d'un dividende de 2,15 euros par action ont été approuvés.

L'Assemblée Générale a renouvelé, pour une durée d'un an, les mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Louis BRUNET, Pierre FERAUD, Christian PEENE, Michel SAVART et des sociétés Euris et Finatis et a reconduit Monsieur Bernard FRAIGNEAU dans ses fonctions de censeur.

L'Assemblée Générale a renouvelé l'autorisation donnée au conseil d'administration d'acquérir des actions de la société.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a renouvelé la délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet de décider, pour une durée de 26 mois, d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, dans la limite d'un montant maximum de 75 millions d'euros.

L'Assemblée Générale a en outre renouvelé la délégation de compétence au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, d'émettre, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public ou par offre s'adressant à des investisseurs qualifiés ou restreints tels que visés à l'article L 411- 2 du code monétaire et financier, avec faculté de surallocation, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital par l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement 50% du capital, avec faculté, en cas d'émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10 % du capital social par an, un prix d'émission égal au cours moyen pondéré des dix séances de bourse précédentes, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 %.

L'Assemblée Générale a également :

- autorisé le conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission dans la limite de 15 % de l'émission initiale,
- délégué sa compétence au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières en rémunération des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi que des actions ou des valeurs mobilières en cas d'offre publique d'échange initiée par la société sur les titres d'une autre société.

Pour chacune des émissions, le montant nominal total des titres susceptibles d'être émis ne pourra dépasser 75 millions d'euros en cas d'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, conformément à la loi, et 37 millions en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription et de 300 millions d'euros, s'il s'agit de titres de créance.

L'Assemblée Générale a autorisé le conseil d'administration d'une part à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions dans la limite de 3% du capital ainsi que d'attribuer des actions gratuites dans la limite de 1% du capital, d'autre part à augmenter le capital social et/ou céder des actions autodétenues au profit des collaborateurs de la société et des sociétés liées.

Résultat des votes

• Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution : Approbation des comptes annuels de la société

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Affectation du résultat de la société

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Virement du poste « réserves réglementées, réserves pour actions propres » au poste « autres réserves »

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Conventions de l'article L 225-38 du code de commerce

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 97,48 % voix pour et 2,52 % voix contre.

Sixième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur (Michel SAVART)

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Septième résolution : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Jean-Louis BRUNET)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Pierre FERAUD)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Christian PEENE)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Euris)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Finatis)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Douzième résolution : *Renouvellement du mandat d'un censeur (Bernard FRAIGNEAU)*

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 98,06 % voix pour et 1,94 % voix contre.

Treizième résolution : *Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 98,06 % voix pour et 1,94 % voix contre.

Quatorzième résolution : *Pouvoirs pour formalités*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

• **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

Quinzième résolution : *Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Seizième résolution : *Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou toutes autres valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances, avec, en cas d'émission d'actions nouvelles maintien du droit préférentiel de souscription*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Dix-septième résolution : *Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou toutes autres valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles suppression du droit préférentiel de souscription*

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 99,08 % voix pour et 0,92 % voix contre.

Dix-huitième résolution : Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre s'adressant aux personnes visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 97,15 % voix pour et 2,85 % voix contre.

Dix-neuvième résolution : Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription selon les modalités déterminées par l'assemblée, en vertu de l'article L 225-136 du code de commerce

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 97,15 % voix pour et 2,85 % voix contre.

Vingtième résolution : Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 99,66 % voix pour et 0,34 % voix contre.

Vingt-et-unième résolution : Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital de la Société, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 99,66 % voix pour et 0,34 % voix contre.

Vingt-deuxième résolution : Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 99,99 % voix pour et 0,01 % voix contre.

Vingt-troisième résolution : Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par la société Foncière Euris sur les titres d'une autre société

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 97,73 % voix pour et 2,27 % voix contre.

Vingt-quatrième résolution : Autorisation au conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 97,48 % voix pour et 2,52 % voix contre.

Vingt-cinquième résolution : Autorisation au conseil d'administration de consentir des options d'achat d'actions

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 98,06 % voix pour et 1,94 % voix contre.

Vingt-sixième résolution : Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la société au bénéfice des salariés et des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 97,15 % voix pour et 2,85 % voix contre.

Vingt-septième résolution : *Autorisation d'augmenter le capital social et/ou céder des actions autodétenues au profit des salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription*

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 99,41 % voix pour et 0,59 % voix contre.

Vingt-huitième résolution : *Pouvoirs pour formalités*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.